



Année scolaire 2020-2021

Bulletin d'accueil du lycée Victor Duruy



Votre enfant est affecté(e) au lycée Victor Duruy.

Nous sommes très heureux de l'accueillir dans cet établissement chargé d'histoire qui scolarise près de 950 élèves et étudiants.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires à son inscription.

Découvrez le lycée sur notre site internet : <http://lyceeduruy.fr>

Le lycée Victor Duruy

Enseignements optionnels en classe de seconde Arts plastiques (3h) ; Italien LV3 (3h) ; Latin (3h) ; Euro Anglais (2h) ; Euro Espagnol (2h) ; Sciences de Laboratoire (1.5h) ; Sciences de l'Ingénieur (1.5h) ; Création et Innovation Technologique (1.5h)

Baccalauréat général

Enseignements de spécialité Arts plastiques ; Littérature et LCA ; Numérique et Sciences Informatiques ; Sciences de l'Ingénieur ; Langues Littératures et Culture Étrangères (anglais, espagnol) ; Anglais Monde Contemporain ; Humanités Littérature et Philosophie ; Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques ; Sciences Économiques et Sociales ; Mathématiques ; Physique Chimie ; Sciences de la Vie et de la Terre

Baccalauréats technologiques

STI2D : Sciences et Technologiques de l'Industrie et du Développement Durable

- ↳ option SIN : Système d'Information et Numérique
- ↳ option ITEC : Innovation Technologique Éco-Conception

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

- ↳ option Mercatique

BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Client

L'équipe d'encadrement

Proviseur	Pierre BOLLÉ
Proviseur-adjoint	Jean-Marie LUCAS
Adjoint Gestionnaire Agent Comptable	Roselyne GOURGUES-GARRIDO
Conseillères Principales d'Éducation	Mireille BEZELGA Marie-Claire FRANCEZ
Secrétariat administratifs	
Secrétariat élèves-examens suivi des élèves et étudiants - examens	Sophie MARMILLOD ☎ 05.58.05.79.73 ✉ secretariat.provadj@ac-bordeaux.fr
Secrétariat du personnel affaires générales	Isabelle LALANNE ☎ 05.58.05.79.71 ✉ ce.0400017b@ac-bordeaux.fr
Service intendance	☎ 05.58.05.79.88

Année scolaire 2020-2021

Inscriptions

Sections européennes : anglais / espagnol

Indépendamment des dates d'inscriptions réservées à leur collège d'origine, les élèves candidats aux sections européennes, anglais ou espagnol, seront reçus le **lundi 6 juillet 2020** à partir de 8h30, munis des bulletins des 3 trimestres de 3^{ème}.

Ils passeront un entretien oral, le résultat de la sélection sera communiqué ultérieurement.

Pendant ce temps, les parents pourront procéder à leur inscription.

Admission à l'internat

Les demandes d'admission à l'internat sont indépendantes de l'inscription mais se font en même temps. Les places à l'internat étant limitées, la décision d'admission est prise par le Chef d'établissement, en fonction notamment du temps de trajet entre le domicile et le lycée ou en cas de situation familiale particulière : travail de nuit par exemple.

Une réponse écrite sera envoyée aux familles au plus tard le 10 juillet 2020.

Calendrier des inscriptions

Nous vous invitons à vous présenter au lycée Victor Duruy afin de procéder à l'inscription de votre enfant selon la date correspondant à votre collège actuel de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15 :

S'il vous est vraiment impossible de vous présenter au jour proposé, veuillez prendre rendez-vous au 05.58.05.79.79.

Mercredi 1^{er} juillet 2020

Collège Victor Duruy - Mont-de-Marsan
Collège George Sand - Roquefort

Jeudi 02 juillet 2020

Collège Jean Rostand - Mont-de-Marsan
Collège Henri Emmanuelli - Labrit
Collège Pierre Blanquie - Villeneuve-de-Marsan

Vendredi 03 juillet 2020

Collège Jean Rostand - Tartas
Collège Henri Scognamiglio - Morcenx
Collège Cel le Gaucher - Mont-de-Marsan

Lundi 06 juillet 2020

Collège Lubet Barbon - Saint-Pierre-du-Mont
Collège Cap de Gascogne - Saint-Sever
Collège Jean-Marie Lonné - Hagetmau
Collège Jules Ferry - Gabarret
Collège René Soubaigné - Mugron
Collège privé Jean Cassaigne - Mont-de-Marsan
Collège privé Saint-Jean Bosco - Gabarret
Élèves ne dépendant pas des collèges cités ci-dessus

Constitution du dossier

Afin de faciliter le travail de chacun et de vous éviter d'avoir à revenir, veuillez à vous présenter avec le dossier complet.

- Exeat ou certificat de radiation (à demander impérativement à l'établissement d'origine)
- fiche de renseignements, fiche d'inscription et fiche d'urgence ci-jointes à compléter
- mandat de prélèvement SEPA pour ceux qui souhaitent payer les frais de restauration par prélèvement automatique (joindre RIB)
- RIB
- copie de la pièce d'identité de l'élève
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- copie du jugement pour les parents séparés (page qui mentionne la résidence de l'élève ou de la garde alternée)
- une photo à coller sur la fiche de renseignements "Siècle" (dossier cartonné)
- un chèque de 12 € à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL) portant au dos les nom, prénom et classe de l'élève
- un chèque de 6 € à l'ordre de l'Association Sportive "Les Boutons d'Or" portant au dos les nom, prénom et classe de l'élève

Hébergement : externat, demi-pension, internat

→ L'inscription à un régime d'hébergement : externe, demi-pensionnaire, interne, est annuelle. Le coût de l'hébergement est **FORFAITAIRE et exigible en début de trimestre**. Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

→ Changement de régime

Le changement de régime en cours d'année doit garder un caractère exceptionnel et devra faire l'objet d'une demande écrite de la famille. Il ne sera autorisé qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant, sauf cas particulier sur décision du chef d'établissement.

Les demandes devront parvenir 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant soit :

- ↳ mi-décembre pour le 2^e trimestre
- ↳ mi-avril pour le 3^e trimestre

→ Contrôle de l'accès à la restauration

Un système de contrôle biométrique est en place : l'identification du convive se fait par le profil de sa main. Conformément aux instructions de la CNIL, le système de carte reste offert aux usagers. Aussi, si vous refusez ce mode d'identification et souhaitez que votre enfant conserve le système de carte, vous voudrez bien le faire savoir par écrit à l'inscription afin que ce profil ne soit pas mémorisé et qu'une carte soit fournie.

Tarifs

Les tarifs d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional et sont les suivants pour l'année 2020 :

Catégories	Nombre de repas dans la semaine	Prix du repas	Tarif annuel	Observations
Demi-pension "tarif général"	5 jours	Forfait (180 j/an)	505,80 €	Élèves non bénéficiaires de l'ARR(*)
"tarif minoré"			432,00 €	Élèves éligibles à l'ARR(*)
Demi-pension "tarif général"	4 jours	Forfait (144 j/an)	432,00 €	Élèves non bénéficiaires de l'ARR(*)
"tarif minoré"			372,96 €	Élèves éligibles à l'ARR(*)
Internat "tarif général"	5 midis - 4 soirs	Forfait (180 j/an)	1340,64 €	Élèves non bénéficiaires de l'ARR(*)
"tarif minoré"	4 petits déjeuners		1193,04 €	Élèves éligibles à l'ARR(*)
Interne-externé "tarif général"	5 midis - 4 soirs (pas de nuitée)	Forfait (180 j/an)	938,45 €	Élèves non bénéficiaires de l'ARR(*)
"tarif minoré"			790,85 €	Élèves éligibles à l'ARR(*)
Élèves occasionnels	Vente à l'unité	3,80 €		

(*) ARR : Aide Régionale à la Restauration : aide de la Région soumise à l'obtention de l'allocation de rentrée scolaire. Pas de dossier à constituer, la liste des bénéficiaires est transmise directement par la Région.

→ Remises d'ordre

Une remise d'ordre peut être accordée aux familles dans les cas suivants :

- ↳ pour raison médicale avec **certificat médical** lorsque l'absence est **au-delà de 5 jours consécutifs**,
- ↳ stage effectué à l'initiative de l'Administration, si l'élève ne prend AUCUN repas au cours de cette période. Dans le cas d'un stage dans un autre établissement scolaire, le lycée Duruy prend en charge la facture de l'établissement d'accueil. Il n'y a donc pas de remise,
- ↳ changement de régime en cours de trimestre pour des raisons dûment justifiées.

Pour être admis à bénéficier du service de la pension ou de la demi-pension lors de la rentrée scolaire, la facture du dernier trimestre de l'année précédente doit être intégralement payée au moment de la réinscription.

Aides aux familles

Les bourses nationales

Elles sont déjà attribuées pour l'année scolaire qui commence.

Pour toute situation difficile, imprévisible, une bourse provisoire peut être accordée en cours d'année.

Renseignez-vous au secrétariat du Lycée, à la Direction de l'Académie, auprès d'une assistante sociale.

Les bourses départementales (pour les internes et demi-pensionnaires)

Un dossier est constitué fin septembre. En outre le Conseil Départemental des Landes peut attribuer aux internes, en fonction du revenu de la famille, une allocation de frais de transport.

L'Aide à la Restauration

Les allocataires de l'ARS bénéficient d'une aide régionale automatique.

Le Fonds Social Lycéen

Il est destiné à apporter une aide ponctuelle et exceptionnelle à l'élève pour faciliter la poursuite d'études ou venir en aide aux familles.

L'assurance scolaire

L'assurance n'est pas obligatoire cependant elle est indispensable lors des voyages, des sorties (responsabilité civile, dommages corporels). **Tout élève doit être couvert en Responsabilité Civile par ses parents.**

Une assurance "scolaire" peut être souscrite auprès de l'une des deux associations de parents d'élèves mentionnées ci-dessous, de la M.A.E. ou auprès d'un organisme privé.

Vous êtes invités à vérifier auprès de votre assureur si votre couverture actuelle est suffisante.

Les règlements intérieurs

Les règlements de l'établissement (règlement intérieur, service annexe d'hébergement et internat) apportent des précisions sur la vie du Lycée. **L'admission au lycée vaut acceptation du règlement intérieur et le cas échéant du règlement de l'internat.**

Matériel scolaire

Manuels scolaires

La Région rend gratuit l'accès aux manuels scolaires pour chaque lycéen. Vous devrez réserver vos manuels scolaires en vous adressant directement aux fédérations de parents d'élèves.

FCPE : Maison des associations Camille Pédarré – 89 rue Martin Luther King - BP 232
40000 MONT DE MARSAN tél : 05.58.46.08.57

PEEP : Maison des associations Camille Pédarré – 89 bis rue Martin Luther King – BP 64
40002 MONT DE MARSAN Cedex tél : 05.58.75.07.05

Fournitures à prévoir

Pour la classe

Chaque professeur fera connaître ses besoins à la rentrée.

Pour le premier jour, il suffit d'un agenda, de cahiers ordinaires, de feuilles pour classeur grand format ainsi que du petit matériel traditionnel.

Pour les TP de sciences

La blouse de coton est obligatoire (couleur et modèle au libre choix de la famille).

Pour le sport

L'élève doit se munir de chaussures de sport, d'une tenue (tee-shirt, short, survêtement) et d'un maillot de bain pour les activités aquatiques.

Pour l'internat

2 cadenas - 1 taie de traversin - 1 couette – des draps - linge personnel et éventuellement une lampe de chevet.

Les transports scolaires

Seuls les demi-pensionnaires domiciliés à plus de 3 km (pour les domiciles en zone rurale) et à plus de 5 km (pour les domiciles en zone urbaine) du lycée peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit.

Transport par car ou SNCF

Saisie à faire sur le site du Conseil Départemental des Landes (rubrique transports scolaires).

Les familles des internes prendront contact avec les compagnies de transport pour obtenir des tarifs préférentiels.

Suivi de scolarité et relations avec l'établissement

Lycée connecté / Pronote



L'environnement numérique de travail "lycée connecté", mis à disposition des lycées aquitains par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sera notre principal outil de communication quotidienne. Vous pourrez prendre connaissance des messages, de l'emploi du temps, des devoirs, des notes... de votre enfant et toute information émanant de l'établissement : dates de réunions, conseils de classe...

L'établissement ne fournit pas de carnet de liaison, les absences et retards gérés par la vie scolaire seront saisis sur le logiciel Pronote que vous retrouverez dans "lycée connecté". Toute absence ou retard devra être justifié par écrit.

Vous recevrez les identifiant et mot de passe à la rentrée.

Documents officiels

1- Bulletins trimestriels

Les bulletins trimestriels vous seront transmis en version papier par l'intermédiaire de votre enfant et envoyés sur votre boîte mail après la tenue des conseils de classe. Faire des photocopies, **aucun duplicata ne sera fourni par la suite.**

Cas de parents séparés : un double du bulletin sera envoyé au 2^{ème} responsable à condition que les coordonnées de ce dernier figurent sur la fiche de renseignements.

2- Certificats de scolarité

3 certificats de scolarité seront remis, mi-septembre, à chaque élève. Faire des photocopies si besoin, **aucun duplicata ne sera fourni par la suite.**

Maison Des Lycéens

La Maison des Lycéens, association loi 1901, est gérée par un bureau élu chaque année qui comprend des élèves assistés d'adultes. La MDL permet aux élèves de développer leur sens des responsabilités. Elle organise des soutiens, des projets sportifs, culturels, humanitaires, citoyens. Les élèves trouvent en son sein des activités telles que théâtre, langues, photographie...

Enfin la MDL gère le foyer des élèves, lieu de détente ouvert la journée, équipé de baby-foot, instruments de musique...

Elle est essentiellement financée par la **cotisation annuelle de 12 Euros par famille.**

Association Sportive : Les Boutons d'Or

L'Association Sportive, association loi 1901, a pour but d'organiser, encadrer, gérer l'ensemble des activités sportives auxquelles peuvent prétendre les élèves. En 2019-2020, 150 élèves ont adhéré à l'association, ont été licenciés à l'UNSS et ont participé aux compétitions de rugby (garçons et filles), foot en salle, volley, hand-ball, athlétisme et cross... Pendant l'année sont proposés des entraînements de 17h30 à 19h et des créneaux d'animation de 12h à 13h30. Trois sorties au ski à Gourette et un séjour VTT-surf à Capbreton sont organisés. Nous sollicitons une **cotisation volontaire et solidaire de 6 Euros par élève.**

Pour solliciter un rendez-vous

- ↳ **Auprès d'un représentant de la direction** (le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la Gestionnaire) :
Prendre rendez-vous au secrétariat : 05.58.05.79.73
- ↳ **Auprès des CPE** : *Téléphoner à la vie scolaire* : 05.58.05.79.74
- ↳ **Auprès des Professeurs Principaux** : *Par la Vie Scolaire ou par l'intermédiaire de votre enfant ou par Pronote*
- ↳ **Un Psy EN** (psychologue de l'Education Nationale) tient une permanence au lycée 2 jours par semaine (*rendez-vous à la vie scolaire*) ou au **Centre d'Information et d'Orientation**
295 Caserne Bosquet - 40000 MONT DE MARSAN ☎ 05.58.06.42.43

Rentrée des élèves et des étudiants

Rentrée des secondes le mardi 1^{er} septembre 2020

L'établissement organise une rentrée solennelle. La présence des parents est instamment demandée.

Classe	Réunion plénière parents / élèves	Accueil par le professeur principal
2 ^{nde} 01 et 2 ^{nde} 02	de 8h15 à 9 heures	de 9 à 10 heures
2 ^{nde} 03 et 2 ^{nde} 04	de 9h15 à 10 heures	de 10 à 11 heures
2 ^{nde} 05 et 2 ^{nde} 06	de 10h15 à 11 heures	de 11 à 12 heures
2 ^{nde} 07 et 2 ^{nde} 08	de 13h30 à 14h15	de 14h15 à 15h15
2 ^{nde} 09 et 2 ^{nde} 10	de 14h30 à 15h15	de 15h15 à 16h15
2 ^{nde} 11 et 2 ^{nde} 12	de 15h30 à 16h15	de 16h15 à 17h15

Les élèves internes se présenteront 30 minutes avant le début des réunions plénières pour déposer leurs affaires à la bagagerie.

Classe	Accueil élèves / étudiants
Premières	le mercredi 02 septembre à 8 heures (accueil par le professeur principal)
BTS NDRC 2	le mercredi 02 septembre à 9 heures
BTS NDRC 1	le mercredi 02 septembre à 10 heures
Terminales	le jeudi 03 septembre à 8 heures (accueil par le professeur principal)

*Vous êtes invités à consulter régulièrement le site :
<http://lyceeduruy.fr> pour suivre l'actualité du lycée.*